

Département  
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2024.028**Séance du **VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Date de la convocation : Mardi 19 mars 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 14

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, PICHAT, LEVET, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET

4 pouvoirs :

Martine GAUD-DAVIET à Dominique JOLIVET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Valérie GUGLIOTTA à Serge LEVET, Olivier ALPSTEG à Véronique FENEUL

3 absents :

Mme PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et RICHARD

**Objet : Demande de subvention CDAS 2024**

Dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin au centre bourg de Vétraz-Monthoux, le Maire peut solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2024.

Il est proposé de solliciter 500 000€ au titre du CDAS 2024 selon le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux	<b>15 215 000 €</b>	Subvention DETR 2023	<b>349 748 €</b>
		Subvention CAF	<b>300 000 €</b>
		Subvention Région 2023	<b>200 000 €</b>
		Subvention CDAS 2023	<b>300 000 €</b>
		Subvention CDAS 2024	<b>500 000 €</b>
		Don	<b>1 000 000 €</b>
		Emprunt	<b>6 000 000 €</b>
		Autofinancement	<b>6 565 252 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 215 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 215 000 €</b>

**N° 2024.028**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention selon le plan de financement proposé,

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles au dépôt du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 25 mars 2024

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 04/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.